

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME

**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2006 À LAGORD**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président

**Autres membres présents :** MM. Michel ROGEON, René BÉNÉTEAU, Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, MM. Michel-Martial DURIEUX, Jean-François FOUNTAINE, M. Jack PROUST (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Josy MOINET, Jacques GIARD (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mmes Marie-José DENYS, Marylise FLEURET-PAGNOUX, MM. Jacques BERNARD, Christian GRIMPRET, Guy COURSAN, M. Jean-François DOUARD, Jacques CORNÉLIS, Mme Esther MÉMAIN, MM. Yann JUIN (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Daniel GROSCOLAS, Yves ROUSSEAU, Guy DENIER, M. Bernard ROUX, Pierre GARNIER (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Gérard BLANCHIER, Mme Suzanne TALLARD, Vice-présidents

Mme Dominique AUGRAS (jusqu'à la 12<sup>ème</sup> question), M. Patrick BOUYER (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre CARDIN (jusqu'à la 35<sup>ème</sup> question), Mme Colette CHAIGNEAU (à partir de la 10<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Bernadette COLIN, M. Jean-Claude COUGNAUD, M. Mario COUTURIER, M. Jack DILLENBOURG (à partir de la 8<sup>ème</sup> question), M. Olivier FALORNI, Mme Patricia FRIOU, M. Aimé GLOUX, M. Didier GOBINET, M. Gérard GOUSSEAU (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Brigitte GRAUX, Mme Josseline GUITTON, M. Claude KARTES, Mme Françoise LAINE, M. Henri LAMBERT, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Jacques LEGET, Mme Juliette LIBERT, M. Pierre MALBOSC, M. Daniel MATIFAS, M. Henri MOULINIER (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Marc PARNAUDEAU, M. Michel PLANCHE (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), M. Jean-Pierre ROBLIN, Mme Marie-Yvonne ROY, M. Jacques SUSSET, M. Denis THIBAudeau, M. Jean-François VATRÉ, M. Michel VEYSSIÈRE (jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Conseillers

Date de publication :  
6/10/06

**Membres absents excusés :** M. Jack PROUST (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), Jacques GIARD (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Jean-Louis LÉONARD procuration à M. Jacques SUSSET, M. Yann JUIN (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), M. Michel BOISSARD, Pierre GARNIER (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Patrick ANGIBAUD procuration à Mme Suzanne TALLARD, Mme Dominique AUGRAS (à partir de la 13<sup>ème</sup> question), Mme Séverine BARON, Mme Brigitte BAUDRY, Mme Évelyne BLANCHON-COUSIN, M. Alain BUCHERIE, M. Jean-Pierre CARDIN (à partir de la 36<sup>ème</sup> question), Mme Colette CHAIGNEAU (jusqu'à la 9<sup>ème</sup> question), M. Philippe CHASTENET, M. Jean-Claude CHICHÉ (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Jack DILLENBOURG (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Rémy DROUARD, Mme Sylviane DULIOUST procuration à M. Marc PARNAUDEAU, M. Gérard GOUSSEAU (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Michel GRIMAUD procuration à M. Michel-Martial DURIEUX, M. Gérard GUÉDON procuration à M. Daniel MATIFAS, Mme Cécile HIDREAU, M. Philippe JOUSSEMET, M. Patrick LARIBLE procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Stéphane LEROY, M. Henri MOULINIER (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), Mme Isabelle MULINGHAUSEN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à Mme Marie-José DENYS, M. Serge PICAUT procuration à M. Yves AUDOUX, M. Michel PLANCHE (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Denise SABOURIN procuration à M. Marc NÉDÉLEC, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Maryline SIMONÉ procuration à Mme Brigitte GRAUX, M. Cédric SUIRE procuration à Mme Juliette LIBERT, M. Michel VEYSSIÈRE (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Stéphane VILLAIN procuration à M. Yvon NEVEUX (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à M. Patrick BOUYER (à partir de la 24<sup>ème</sup> question), Conseillers,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves AUDOUX

<b>Date de convocation :</b>		<b>22 SEPTEMBRE 2006</b>	
<b>Nombre de membres en exercice :</b>	<b>88</b>	<b>Bulletins litigieux :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>61</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de membres ayant donné procuration :</b>	<b>13</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>74</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>74</b>	<b>Pour l'adoption :</b>	<b>74</b>
		<b>Contre l'adoption :</b>	<b>0</b>

**N° 20**

**Titre / PRESCRIPTION DE LA RÉVISION DU SCHÉMA DIRECTEUR ET DE SA TRANSFORMATION EN SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE**

Madame TALLARD expose que,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 99-4392 en date du 24 décembre 1999 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu l'arrêté préfectoral n° 04-2009 du 24 mai 2004 portant réduction du périmètre du schéma directeur de l'agglomération de La Rochelle au périmètre de la Communauté d'agglomération de La Rochelle,

Vu le schéma directeur de l'agglomération de La Rochelle adopté le 05 juillet 1979, révisé le 23 novembre 2001,

Considérant qu'aux termes de l'article L.122-18 du code de l'urbanisme, le schéma directeur de l'agglomération de La Rochelle, arrêté avant l'entrée en vigueur de la loi solidarité et renouvellement urbains du 13 décembre 2000, deviendra caduc en l'absence d'une révision au plus tard dix ans après la publication de la loi précitée soit le 14 décembre 2010.

Entendu le rapport présenté par Madame TALLARD, laquelle a notamment rappelé que si la Communauté d'agglomération de La Rochelle disposait depuis novembre 2001 d'un schéma directeur, la réflexion en matière d'organisation de l'espace et de préservation du paysage à laquelle a donné lieu son élaboration a constitué une première étape dans le processus qui a conduit au Projet d'agglomération adopté en juillet 2003.

Considérant les principaux fondements des orientations stratégiques de l'agglomération prenant en compte la possible réversibilité de l'attractivité du territoire et la fragilité de ses équilibres environnementaux :

- la pérennisation en matière démographique d'un solde migratoire positif et équilibré par classe d'âge, permettant un rajeunissement relatif de la population, dans une perspective mesurée de 170 000 habitants vers 2015,
- une diversité nécessaire des fonctions urbaines faisant que le développement résidentiel et touristique motivé par la qualité des lieux ne prenne pas le pas sur le développement de l'économie productive et de l'université,
- une action forte et rapide dans le domaine du foncier et de l'aménagement, conduisant à l'atténuation de la tension du marché, à la densification de la zone agglomérée centrale et à l'émergence de pôles urbains dans sa périphérie,
- une gestion des aspirations contradictoires des habitants dans une démarche de développement durable, portant en particulier sur une maîtrise des déplacements automobiles, sur le maintien des coupures d'urbanisation et de la qualité de l'environnement littoral et rural.

Considérant qu'il convient ainsi de prendre en compte à la fois les orientations du Projet d'agglomération et les évolutions fortes que continue à connaître le territoire depuis 2003, en particulier en matière d'emploi et de zones d'activités, de marché foncier et immobilier, de modes de vie des habitants.

Le Conseil communautaire décide de prescrire la révision du schéma directeur de l'agglomération de La Rochelle et sa transformation en schéma de cohérence territoriale.

**CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE**